

SEMINAIRE NATIONAL DE PRESENTATION OFFICIELLE DU NOUVEAU CODE DES MARCHES PUBLICS
Abidjan-GOLF HOTEL
07 avril 2010

Allocution d'ouverture de M. DIBY Koffi Charles
Ministre de l'Economie
et des Finances

- Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions de la République ;
- Messieurs les Ministres d'Etat ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des institutions multilatérales de coopération ;
- Messieurs les Inspecteurs Généraux et Inspecteurs ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs Centraux ;
- Mesdames et Messieurs les Préfets de Région et Préfets ;
- Mesdames et Messieurs les élus des collectivités décentralisées ;
- Mesdames et Messieurs les représentants des organisations professionnelles du secteur privé ;
- Chers amis de la presse ;
- Honorable Invités, Mesdames et Messieurs ;

C'est un plaisir pour moi et un agréable devoir de prendre la parole ce matin, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du séminaire de présentation du nouveau Code des marchés publics.

En cette circonstance, je voudrais adresser mes salutations fraternelles et mes sincères remerciements à l'ensemble des invités, dont la présence distinguée rehausse l'éclat de cette cérémonie.

Je voudrais également exprimer mes remerciements et ma profonde gratitude à l'endroit de nos différents partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et la Commission de l'Union Européenne.

Vos soutiens respectifs aux plans financier et technique, depuis plus de dix ans, ont permis de hisser notre réglementation des marchés publics au niveau des normes de référence à l'échelle internationale.

De façon particulière, vous avez contribué significativement à la conduite de la réforme des marchés publics. Celle-ci permet aujourd'hui à la Côte d'Ivoire d'harmoniser sa réglementation en la matière avec les textes communautaires sur les marchés publics et les délégations de service public.

Je voudrais enfin saluer les différents organes de presse qui suivent régulièrement nos activités, constituant ainsi une interface dynamique entre les acteurs du système des marchés publics et un relai d'informations auprès des populations.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

L'adoption du nouveau Code des marchés publics par le Gouvernement marque une étape importante dans le processus de réforme et de modernisation de la gestion des finances publiques.

En effet, la commande publique, en tant que moyen d'expression des besoins de l'Administration pour accroître et améliorer l'offre de service public, est aussi le canal par lequel l'Etat utilise la dépense publique pour impulser l'activité économique.

A cet égard, les marchés publics, à travers le jeu de la concurrence, doivent permettre de renforcer la rigueur dans la gestion des deniers publics, de maîtriser les coûts unitaires des commandes de l'Etat et de contribuer à l'efficacité ainsi qu'à l'efficacités de la dépense.

Pour y parvenir, nous devrions responsabiliser chaque acteur et faire en sorte que les mécanismes de contrôle et de régulation soient pleinement opérationnels, afin de renforcer les principes de libre concurrence, d'équité, d'information des usagers et de transparence du processus.

C'est le sens de la réforme des marchés publics, qui est un axe prioritaire d'intervention aussi bien au niveau communautaire qu'au titre du programme économique et financier, conclu avec les institutions internationales.

L'objectif est de garantir une saine animation de l'activité économique et à impulser un véritable dynamisme au niveau du secteur privé, moteur de la croissance, pourvoyeur d'emplois et partant, acteur de premier ordre dans la lutte contre la pauvreté.

Cet objectif est réaffirmé par le nouveau Code des marchés publics et le dispositif institutionnel qui accompagne sa mise en œuvre.

Cette nouvelle organisation devrait permettre l'éradication des déperditions budgétaires trop souvent relevées, et qui résulteraient, notamment :

- du manque de transparence des opérations ;
- du non respect du jeu de la concurrence ;
- de l'exécution de prestations ou de travaux sans marchés publics ;
- du non respect du principe de l'autorisation préalable du Ministre chargé des marchés en matière de recours aux procédures dérogatoires.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Le nouveau Code des marchés publics traduit le choix par le Gouvernement de l'option d'une responsabilisation poussée des acteurs, notamment les Départements ministériels, les collectivités décentralisées et les autres démembrements de l'Etat.

Il réaffirme certains principes et introduit des changements majeurs dans le dispositif réglementaire de gestion des marchés, que sont, entre autres :

1. le renforcement de l'encadrement des procédures dérogatoires avec en particulier la réduction des cas de recours aux marchés de gré à gré ;
2. la soumission des institutions de l'Etat à l'obligation de passer un marché public pour leurs dépenses de fonctionnement ;
3. l'institution de mécanismes de recours avec la mise en place de la Commission Administrative de Conciliation et de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics.
4. la formalisation de la sanction aux fautes commises et la définition d'un cadre institutionnel de gestion ;

5. l'affirmation du principe de l'audit indépendant des marchés publics qui s'appliquera à tous les gestionnaires de fonds publics.

Il apparaît ainsi qu'aux termes de la réforme, dont les résultats sont présentés ce jour, toutes les décisions dans le cadre de la gestion des opérations seront susceptibles de recours et d'évaluation indépendante.

Cette responsabilité est confiée à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, mise en place par décret du Président de la République.

Cette Autorité implique dans son fonctionnement les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et la société civile, pour garantir au mieux, les intérêts de la collectivité en matière d'acquisition de biens et services publics.

Il s'agit là du contre pouvoir indispensable à la responsabilisation accrue des acteurs qui s'inscrit dans un schéma global de gestion budgétaire de plus en plus orientée vers la performance, associant une logique de résultats à la logique traditionnelle des moyens.

Aussi, les responsables sectoriels chargés des marchés doivent-ils exercer les compétences transférées, avec rigueur, intégrité et probité.

Pour ma part, je veillerai particulièrement à la bonne application des règles, à l'effet d'assurer une gestion équilibrée et efficace du nouveau système.

Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Au moment de mettre en application les nouvelles dispositions juridiques, institutionnelles et techniques gouvernant les marchés publics, le plus important reste d'assurer son appropriation à travers l'information, la sensibilisation et la formation des acteurs.

C'est l'étape prochaine que nous devons impérativement réussir, afin de garantir le passage à ce nouveau dispositif.

A cet égard, j'engage ici même le Directeur des Marchés Publics, à l'effet de définir et de mettre en œuvre un plan d'information et de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs publics et privés du système.

C'est également le lieu de lancer un appel aux partenaires au développement, en vue de poursuivre leur soutien, en particulier dans la phase de mise en œuvre de la réforme qui, faut-il le souligner, constitue un volet essentiel du vaste programme de renforcement de la bonne gouvernance.

La performance attendue de ce nouveau cadre réglementaire et institutionnel sur l'efficacité de la dépense prendra appui sur les acquis du programme économique et financier, dont le but est d'assurer la viabilité des finances publiques, à travers notamment, le renforcement de la discipline budgétaire, la restructuration de la dette extérieure, la célérité et la qualité du paiement des prestations rendues à l'Etat.

Je compte sur l'engagement de tous, acteurs publics, partenaires privés et société civile, pour maintenir la dynamique de progrès dans la gestion des marchés publics.

Sur ces mots, je déclare ouverts les travaux du séminaire national de présentation du nouveau Code des marchés publics.

Merci de votre aimable attention.

DIBY KOFFI Charles